



PROCES VERBAL
N°12/CNCMP/2016
DU 23/03

L'an deux mille seize et le mercredi VINGT TROIS MARS à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Mint Kassim, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier

Etait absent :

- Maalouma Limam Dahi, membre du CP

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

1°-Examen du projet de marché relatif à l'assistance à la conception d'un centre de ressources (Datacenter) et à l'appui à la construction du bâtiment devant héberger ledit centre de ressources, **réf lettre n°118/CPMP/Ss** reçue le 17 Mars 2016.

Décision

Ce point est reporté pour fournir le crédit d'impôts corrigé par la commission fiscale.

2°-Examen du projet de marché relatif à la fourniture de 210.000 test de diagnostic Rapide du paludisme destinés aux différentes structures de santé, **réf lettre n°119/CPMP/Ss** reçue le 17 Mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec ADEMAs pour un montant de 128.100.000 UM TTC et un délai de livraison de trente (30) jours.

(Handwritten signatures in blue ink)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

3°/-Examen du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction d'un institut supérieur professionnel de traduction et d'interprétariat à Nouadhibou, *réf lettre n°54/CPMP/SI* reçue le 15 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières au motif que le marché est attribué à un soumissionnaire non qualifié.

4°/-Examen du rapport d'analyse des manifestations d'intérêt relatives au contrôle et à la surveillance des travaux d'entretien routier 2016-2018, *réf lettre n°58/CPMP/SI* reçue le 17 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt au motif que le nombre de bureaux de la liste restreinte est inférieur au minimum exigé par la réglementation en vigueur.

5°/-Examen du projet de marché relatif à la fourniture et l'installation des équipements et logiciels du système informatique de l'Aéroport International de Nouakchott Oumtounsi, *réf lettre n°61/CPMP/SI* reçue le 18 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec SITA pour un montant TTC reparti comme suit :

- *Module FIDS : 273.082 USD et un délai d'exécution de six (06) mois ;*
- *Modules CUTE et BRS : redevance par passager de 1.55 USD.*

6°/-Examen du projet d'avenant n°2 au marché relatif aux travaux de construction de la route Kseir Torchane-Choum, portant prolongation du délai contractuel, *réf lettre n°65/CPMP/SI* reçue le 23 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer sans incidence financière.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

7°/-Examen du plan de passation des marchés publics du programme national TEKAVOUL, des transferts sociaux de TADAMOUN et du volet d'appui aux filets sociaux, *réf lettre n°131/CPMP/Ssou* reçue le 18 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

8°/-Examen du dossier d'appel d'offres restreint relatif à la construction d'un centre de réinsertion fermé pour enfants en conflit avec la loi à El mina, *réf lettre n°125/CPMP/Ssou* reçue le 11 mars 2016.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la procédure dérogatoire demandée.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

9°/-Examen de l'additif au DAO relatif à la fourniture et pose de matériels de clôture au profit de 28 sites de mise en défens et de fixation de dunes dans des villages de la GMV au Trarza, *réf lettre n°119/CPMP/Sr* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit additif au DAO.

10°/-Examen du plan de passation des marchés publics actualisé n°1 du PDDO pour l'année 2016, *réf lettre n°119/CPMP/Sr* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

11°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation en trois (03) lots de 182 forages dont 51 transformables en forages d'exploitation pour le compte de la Direction de l'hydraulique, *réf lettre n°065/CPMP/SSBIE* reçue le 18 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/PNBA

12°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service de deux stations de dessalement et de trois unités de production d'énergie photovoltaïque à Ten Alloul, Teichott et R'gueiba au PNBA, *réf lettre n°015/CPMP/PNBA* reçue le 17 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

13°/-Examen du projet de marché relatif à la construction de trente-cinq (35) écoles à l'intérieur du pays (lot n°3), *réf lettre n°020/CPMP/DPEF* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché au motif que son crédit d'impôt n'est pas cohérent par rapport aux crédits d'impôts des autres lots du même DAO.

14°/-Examen du projet de marché relatif à la construction de trente-cinq (35) écoles à l'intérieur du pays (lot n°4), *réf lettre n°021/CPMP/DPEF* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement d'entreprises MAJID/EMEB pour un montant de 812.385.460 UM HT avec un crédit d'impôt de 284.404.632 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois réserve de l'accord du bailleur de fonds.

15°-Examen du projet de marché relatif à la construction de trente-cinq (35) écoles à l'intérieur du pays (lot n°2), *réf lettre n°022/CPMP/DPEF* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec BIS TP pour un montant de 746.189.640 UM TTC avec un crédit d'impôt de 221.279.679 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois réserve de l'accord du bailleur de fonds.

1°-Examen du DAOI relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, *réf lettre n°024/CPMP/DPEF* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

17°-Examen des projets de marchés relatifs à la fourniture et l'installation des équipements d'exhaures du projet de réhabilitation et d'extension de 150 réseaux d'AEP dans dix (10) wilayas du pays, *réf lettre n°0222/CPMP/APAUS* reçue le 22 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur lesdits projets de marchés à passer comme suit, sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

- *Lot 1 avec SOMIBA TP pour un montant HT de 54.983.500 UM et 333.470 Euros avec un crédit d'impôts de 42.470.583 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois ;*
- *Lot 2 : avec le GIE ACTIF pour un montant total HT de 183.822.000 UM avec un crédit d'impôts de 52.575.558 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois ;*
- *Lot 3 : avec ESB-HE pour un montant HT de 195.395.481 UM avec un crédit d'impôts de 44.091.184 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois ;*
- *Lot 4 : avec SOMIBA TP pour un montant HT de 72.448.600 UM ET 372.264 Euro avec un crédit d'impôts de 46.274.312 UM et un délai d'exécution de douze (12) mois.*

18°-Examen du complément d'informations demandant la non objection sur le projet d'avenant au marché relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de 150 réseaux d'adduction d'eau potable dans dix (10) wilayas (lot 2), *réf lettre n°0222/CPMP/APAUS* reçue le 22 mars 2016.

Mi d *de* *cu*

Cdun

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant au marché à passer avec le groupement BOUGHABA/THDI, abaissant le montant initial du marché de 3.000.000 UM HTT sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

19°/-Examen du projet de marché relatif au projet de développement des systèmes électriques de la zone Est (lot 1 : centrales hybrides de Néma et d'Adelbagrou), *réf lettre n°347/CPMP/SOMELEC* reçue le 23 mars 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement CCE OASIS/DID pour un montant de 15.952.537, 61 Euros HT et un délai d'exécution de douze (12) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

20°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à la fourniture, l'installation et la réhabilitation d'équipements pour la mise aux normes de l'abattoir de Tenwech et de l'aire d'abattage d'Elmina, *réf lettre n°0105/CPMP/Sr* reçue le 10 Mars 2016.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la procédure dérogatoire demandée.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Couyung

Les Membres du Comité Permanent

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine
- Brahim Ould Hamed
- Ciré Amadou
- Raifa mint Kassim



Représentant contrôle financier

- Abderrahmane Abdoul.